



recouvrement pension alimentaire

Par **avocat_old**, le **28/08/2007 à 16:53**

Bonjour,
Mon ex femme a fait appel a la caf pour un recouvrement de pension alimentaire elle reclame soit disant des impayes de 2005-2006
alors qu'a sa propre demande je lui donne en especes, ces sommes etaient des economies et non pas retirés de mon compte bancaire donc je suis dans l impossibilite de prouver
Existe il une loi pour se defendre contre de tels mensonges je ne vais pas repayer ou avoir une saisie alors que ces pensions on ete reglee??
MERCI POUR VOS REPONSES

Par **ly31**, le **28/08/2007 à 17:41**

Bonjour,
Ne JAMAIS donner d'argent en espèces contre aucun reçu !!!
C'est malheureusement votre parole contre celle de votre ex femm
Essayez de dialoguer avec ell
Donniez vous cet argent en présence de quelqu'un ??
A vous lir
ly31